

# Ouverture Section Sportive Danse – Année 2018 / 2019

Circulaire n° 2011-099 du 29-9-2011.



La Section Sportive Danse est ouverte à tous, garçons et filles, quel que soit le **niveau** en danse et le **style** de danse pratiqué. Les classes concernées sont la 2<sup>nd</sup>e bac pro Métier de la Mode et la 2<sup>nd</sup>e bac pro Commerce Vente.

Il s'agit de proposer un temps supplémentaire de pratique pour développer une **expertise** dans le domaine artistique de la danse. **Deux** heures hebdomadaires sont prévues à l'emploi du temps.

Le programme prévoit chaque année au moins **quatre** sorties spectacles obligatoires de différents styles de danse, parfois sur temps scolaire, mais le plus souvent hors temps scolaire.

Pour **réussir** dans cet enseignement, l'élève doit avoir de la **motivation**, de la **créativité** et une **ouverture d'esprit**.

Les OBJECTIFS de la formation sont :

- 1- développer une **expertise** du mouvement et de la scène ,
- 2- construire et développer une **culture** artistique par la découverte des spectacles et des processus de **création** artistique,
- 3- **construire** et **présenter** des créations chorégraphiques collectives et/ou individuelles à partir d'un thème.

Cet enseignement sera évalué au même titre que tout autre enseignement, notes et appréciations figureront sur les bulletins.

Pour y accéder, chaque élève devra :

- passer un entretien individuel de 15 minutes en début d'année scolaire,
- participer à une audition ou un temps de pratique collectif d'une durée de deux heures en début d'année,
- et fournir un certificat médical d'aptitude à la pratique de la danse dès le mois de septembre.

Le programme artistique est construit en partenariat avec le [Centre de Développement Chorégraphique National](#) situé dans le quartier de Saint-Cyprien à Toulouse.

